



QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS INC.
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES INC.

3285 Cavendish Blvd., Suite 560, Montreal, Quebec H4B 2L9
Tel: (514) 481-5619 Fax: (514) 481-5610 www.qfhsa.org e-mail: info@qfhsa.org

RÉSOLUTION 2016-01

GOVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES : PROJET DE LOI N^o 86

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n^o 86, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 4 décembre 2015; et

CONSIDÉRANT que la section 23. (1) de la Loi constitutionnelle de 1982 (Charte canadienne des droits et libertés) confère des droits à l'instruction dans la langue de la minorité; et

CONSIDÉRANT que la décision de la Cour suprême du Canada dans *Mahe c. Alberta* (1990) définit clairement les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, y compris le droit de gérer et de contrôler le système d'éducation et les établissements scolaires de la communauté linguistique en situation minoritaire; et

CONSIDÉRANT que la communauté linguistique en situation minoritaire prend son droit de contrôler et de gérer ses écoles très sérieusement et que le Projet de loi, s'il est adopté, confèrera au ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports des pouvoirs qui élimineront le contrôle et la gestion dans des domaines exclusifs aux détenteurs des droits à l'instruction dans la langue de la minorité; et

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires anglophones du Québec affichent certains des meilleurs taux de réussite dans la province et étant donné que le gouvernement du Québec n'a proposé aucun besoin pressant et considérable d'amender le système actuel de gouvernance, qui est sain, efficace et performant, dans ces commissions scolaires anglophones;

IL A DONC ÉTÉ RÉSOLU que la Fédération québécoise des associations foyers-écoles demande au gouvernement du Québec de reconnaître son devoir de soutenir, défendre et respecter les droits à l'instruction dans la langue de la minorité; et

.../





QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS INC.
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES INC.

3285 Cavendish Blvd., Suite 560, Montreal, Quebec H4B 2L9
Tel: (514) 481-5619 Fax: (514) 481-5610 www.qfhsa.org e-mail: info@qfhsa.org

IL A DONC ÉTÉ ÉGALEMENT RÉSOLU que la Fédération québécoise des associations foyers-écoles recommande au gouvernement du Québec de retirer le Projet de loi n° 86; et

IL A DONC ÉTÉ ÉGALEMENT RÉSOLU que la Fédération québécoise des associations foyers-écoles insiste que le gouvernement du Québec participe officiellement à une consultation exhaustive avec la population anglophone en situation minoritaire afin d'identifier et d'aborder de tenir compte de son droit légitime de contrôler et gérer ses établissements.

Destinataires :

Premier ministre du Canada
Premier ministre du Québec
Ministre du Patrimoine canadien
Ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec
Députés provinciaux membres du Comité sur la culture et l'éducation
Commissariat aux langues officielles du Canada
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Quebec Community Groups Network
English Parents' Committee Association
Coalition for the Future of English Education in Quebec (COFFEE-Quebec)
Commission consultatif de l'éducation en langue anglaise
Fédération des comités de parents du Québec
Fédération canadienne des associations foyer-école
Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec
Association provinciale du personnel d'enseignement retraité du Québec
Réseau du patrimoine anglophone du Québec
L'honorable Marlene Jennings
Richard Y. Bourhis, professeur

